

Hier, à deux heures, s'est ouverte la séance solennelle de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. M. le président Kuhlmann a pris le premier la parole et a prononcé un remarquable discours sur l'influence des sciences; M. le professeur Gosselet, secrétaire-général, a rendu compte des travaux de la Société pendant l'année 1873. Les travaux que résume son rapport ont pour auteurs: dans les mathématiques, MM. Boissinèsq, Terquem, Boire, Cox, d'Henry; dans la chimie, MM. Violette, Kuhlmann, Corenwinder; dans l'histoire naturelle, MM. Gosselet, Bachy, de Norguet, Girard; dans la médecine, M. Houzé; dans l'économie, MM. Christien, Dutilleul; dans l'archéologie, MM. Van Hende, Casati; dans l'histoire, MM. Leunidan, Houdoy; dans la littérature, MM. Gustave Nadaud, Louis Dépret, dans les beaux-arts, M. Colas. Le rapport cite aussi les travaux de personnes étrangères à la Société, entre autres ceux de MM. Laloy, sur les eaux sulfureuses du Nord, Duvaliers, sur les chromates, Langrière, sur le gault de St-Waast-lez-Bavai. A la suite de cette lecture sont venus les rapports suivants:

Sur le prix Wicar d'histoire, par M. l'abbé Dehaesnes, qui décerne le prix à l'abbé Hautcourt, chanoine du diocèse de Cambrai, auteur de *l'histoire de l'abbaye de Flines*.

Sur le concours scientifique, par M. Corenwinder, qui accorde une médaille d'or et 500 francs à M. Flamant, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille, auteur d'un mémoire sur la question suivante: « Etudier par des procédés pratiques et techniques les voies et moyens de recevoir dans un égout spécial ou des égouts spéciaux se déversant à la mer, les eaux industrielles et ménagères des principales agglomérations de l'arrondissement de Lille, en ôtant aux rivières et aux canaux la charge de leur apport. » — Une médaille d'or à M. Laloy, pour ses travaux sur les eaux minérales du Nord.

Sur l'histoire, la littérature et les beaux-arts, par M. Dutilleul, qui décerne une médaille d'or à M. Louis Collier, de Valenciennes, pour son mémoire: *Une commune flamande*, — une médaille d'or et 300 francs à M. Wacquez-Lalo pour ses *Cartes-Atlas* et sa *Cartulaire* de la France.

Une médaille d'argent à M. Duplantay, organisateur à Lille, pour sa *messe et ses morceaux d'orgue*. — Une médaille de bronze à M. Felix Tabon, de Lille, pour son *plat de cuivre au repoussé*. — Une médaille d'or à M. Millien, de Beaumont-la-Ferrère (Nord), pour ses poésies *la Dernière pensée* et *les Adieux*.

Sur le prix Parnot et les examens de chauffeurs, par M. Boire, qui accorde la prime à M. Verschaere, mécanicien chez MM. Vinchon et Cie, à Roubaix; et des diplômes de capacité aux chauffeurs MM. Bossut, Claessens, Dambrin, Dextrich, Duquenne, Ferlier, Splacot, Vandenberghe, Villette.

Sur les récompenses aux vieux serviteurs, par M. Houzé de l'Aulnoit. Voici la liste de ces prix:

Agents de l'industrie manufacturière. — Armand Raullet, ouvrier depuis 62 ans à la Manufacture des tabacs. — Emile Léonard, épouse de Dubois, ouvrier depuis 57 ans à la manufacture des tabacs. — Victor Favreille, rubannier, depuis 50 ans chez M. Lauwick frères, à Comines. — Aimé Moreau, filier, depuis 44 ans chez MM. Verschaere, à Lomme. — Martine Vandamme, fille de bureau, depuis 41 ans dans la filature de laines de MM. H. Delattre père et fils, à Roubaix. — Florentin Desrumaux, ouvrier depuis 40 ans dans la filature de tissus de M. César Piat, à Roubaix. — Esther Lemiro, veuve de Julien Couard, plieuse de fil et concierge, depuis 38 ans chez MM. Duham et Derinck, à Lille. — Françoise Delmare, directrice des papillonnuses, depuis 37 ans dans la filature de laines de MM. Lamourette et Leroux frères, à Tourcoing. — Jean Cordouan, tisserand, depuis 35 ans dans la filature de toiles à matelas de MM. Mas-Fauchur et Jules Mas, à Halluin. — François Dumont, ouvrier raffineur de sucre, depuis 34 ans chez MM. Bernard frères, à Lille. — Charles Millesimps, fleur de lin, depuis 33 ans chez M. Mathieu-Delaugre, à Armentières. — Théodore Duquesnoy, tisserand fabricant d'échantillons, depuis 32 ans chez M. Julien Lagache, à Roubaix.

Ouvriers de corps de métiers. — Martin Defretin, peintre en bâtiments, depuis 32 ans chez M. Louis Martin, à Lille. — Joseph Lafabre, cordier, depuis 50 ans chez M. Louis Walla, à Wambrechies. — Louis Herbaut, blanchisseur de fils et tissus, depuis 47 ans chez M. Alexandre Six, à Lille. — Florentin Courtmont, blanchisseur de fils et tissus, depuis 47 ans chez M. Achille Bonifas et Wartelle, à Hérin. — Lucien Liénard, depuis 44 ans chez M. Salomon, à Lille.

Joseph Lelou, apprêteur, depuis 32 ans chez M. Léva-Sifroid, teinturier en toiles et doublures, à Lille. — Jean-Baptiste Candeijer, corroyeur, depuis 41 ans chez M. Daussonville et sœurs à Lille. — Louis Mulliez, menuisier-modéleur, depuis 40 ans chez M. Kling, ingénieur-constructeur à Lille. — Vincent Debaer, maçon depuis 38 ans chez M. D'Halluin-Grenu, à Lille. — Clovis Gobart, teinturier, depuis 37 ans chez MM. Mas-Fauchur et Jules Mas, fabricants de toiles à matelas, à Lille. — Joseph Courtcuisse, garçon de magasin, depuis 37 ans chez MM. A. Desrousseaux et fils, négociants en denrées coloniales, à Lille. — Adolphe Vienne, chef d'atelier, depuis 33 ans chez M. Hogueux, entrepreneur de bâtiments à Lille.

Ouvriers en métaux et chauffeurs. — Gery Lecor, mécanicien-ajusteur, depuis 42 ans chez M. P. Boyer, ingénieur-constructeur, à Lille. — Prosper Roger, chaudronnier en fer, depuis 38 ans chez M. Louis Fontaine, à la Madeleine-lez-Lille. — Constant Buriez, contre-maître, depuis 38 ans chez MM. Carillier et Champon, fabricants de cylindres cannelés, à Lille. — Jean-Baptiste Delva, chauffeur-mécanicien, depuis 35 ans dans la brasserie de M. Meuveuve Desurmont-Lefebvre, à Tourcoing. — Jean-Baptiste Dumont, chauffeur-mécanicien, depuis 25 ans chez MM. Droulers et Agache, filateur de lin, à Pérenchies. — Ferdinand Delacroix, ouvrier, depuis 32 ans dans la fabrique de peignes à tisser de M. Théodore Debrulle, à Roubaix.

Hommes et femmes de confiance. — Aimé Platel, domestique, depuis 52 ans chez M. Delattre, chef de bureau à la Trésorerie générale, demeurant à Wambrechies. — Rose Marisse, domestique, depuis 56 ans chez M. Dumortier-Liagre, à Roubaix. — Séverin Henneron, homme de confiance, depuis 47 ans chez M. Adolphe Botel, fabricant de céramique, de sucre et de porcelaines, à Haulbourdin. — Catherine Cogez, domestique, depuis 43 ans chez Mme veuve Ch. Vanderstraeten, propriétaire, à Lille. — Pierre Dumoulin, homme de confiance, depuis 41 ans chez M. A. Fauchille-Delannoy, fabricant de fils retors, à Lille. — Louis Grave, domestique, depuis 39 ans chez M. B. Crépy, négociant, à Lille. — Louis Saingiez, cocher, depuis 38 ans chez Mme veuve Hovelacque-Delannoy, propriétaire, à Lille. — Aimée Waresquelle, domestique, depuis 37 ans chez Mme veuve Brixy, péchère, propriétaire, à Lille. — Charles Caudrelier, domestique, depuis 36 ans chez M. de Boubers, fabricant d'huiles, à Lille. — Elisa Duriez, femme de chambre, depuis 34 ans chez Mme veuve Huet, propriétaire, à Lille.

La séance était présidée par M. Catel-Béghin, maire de Lille.

La musique des canonniers prêtait son concours à la cérémonie.

La *Liberté* publie l'article suivant sur une importante arrestation, qui aurait eu lieu à Lille:

On se rappelle que lors de l'établissement de l'hôtel de ville de Paris, au 4 septembre, un grand tableau représentant l'empereur, qui était placé dans la salle du Trône, fut lacéré par un individu du nom de Roselli-Mallet. Le buste en marbre de l'impératrice allait être, sur les ordres de ce vandale, brisé également lorsqu'un courageux citoyen, M. Fabius Botta, s'interposa et empêcha la destruction de cette œuvre d'art.

Ce Roselli-Mallet fut un des principaux agents de la Commune, qui en avait fait un directeur général du service des fortifications. Zélé partisan de ce régime, ce commandant exerça son commandement avec une énergie sans pareille, et plusieurs personnalités, entre autres le banquier Jecker, furent arrêtés par ses ordres.

« Réfugié à Londres, il ne trouva pas beaucoup d'assistance, et vint alors se fixer en Belgique. Là il exerça le métier de contrebandier, et c'est à sa nouvelle profession que la police doit de le compter comme un de ses pensionnaires. Détenu à la prison de Lille où il a été arrêté, il va être expédié sur la prison militaire de Versailles. C'est une bonne prise. »

Nous devons dire, ajoute l'*Echo du Nord*, que nos renseignements particuliers ne nous ont apporté aucune confirmation de l'arrestation signalée par la *Liberté*. Le registre d'écris de notre maison d'arrêt ne mentionne pas le nom de Roselli.

Toutefois il n'est pas impossible que cette arrestation ait eu lieu dans une autre ville de la frontière belge, et que la *Liberté* ait fait seulement une confusion de noms.

Roubaix, 29 décembre 1873.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,
Dans un de vos derniers numéros, vous nous signalez l'orthographe de nos badigeonniers municipaux à propos du *Quai d'Envers* leurs exploits ne s'arrêtent pas là: car j'ai fait hier un nouveau découvert à leur avoir; il s'agit d'un poteau planté sur la limite du territoire de Roubaix, route de Lanouy, ou y voit *La manducité* etc.

Que font donc nos inspecteurs des travaux, ignorent-ils le français, qu'ils laissent exister de pareilles absurdités; en tous cas nos bons voisins les Belges sont édifiés de notre manière de l'écrire.
Recevez, Monsieur, les civilités empressées de votre abonné.
A. J.

Hier, dimanche, on a arrêté un individu du nom de Desobry, ainsi que sa complice, la femme Florquin Sidonie, pour vol considérable de laines de diverses couleurs au préjudice de MM. Valentin frères, négociants à Roubaix. — Desobry, fût habilement par un agent de la police de sûreté, et trouvé en flagrant délit, a dû faire des aveux.

Cartes de visites.
Lithographi et Alfred Rehoux, rue Nain, 1 Roubaix.

Avis au public.
DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Billets de banque, Matières d'or ou d'argent.
La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des Postes.
Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus, et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non payées ou non recommandées.
Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires, et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder aussi

la responsabilité des services des Postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la Poste.

Malgré les avis répétés de l'Administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore journellement commises, surtout depuis l'émission des billets de banque de 5 francs.

L'Administration rappelle au public les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 100 fr., aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra, à l'avenir, dans l'obligation de provoquer l'application rigoureuse des dispositions de cette loi.

Cartes de visites.
Au moment où l'approche du renouvellement de l'année va donner à l'expédition d'un nombre considérable de cartes de visite, on croit devoir rappeler au public les conditions auxquelles ces objets sont admis à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de 10 grammes, de la taxe de 5 centimes, dans la circonscription postale de bureaux d'origine, et de 10 centimes en dehors de cette circonscription. Ainsi, une carte de visite de Paris pour l'intérieur des fortifications doit 5 centimes, la même carte doit 10 centimes pour Versailles. (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856.)
Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents, sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes par exemplaire du poids de 5 grammes et au-dessous. (Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.)
Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte; autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte, et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement. (Art. 6 et 8 de la loi du 25 juin 1856.)

L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que les nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 francs. (Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.)
Les photographies cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visites ordinaires.

Le Directeur général des Postes;
A. LUBON.

Faits Divers

— Les journaux de Paris rendent compte des obsèques de F.-V. Hugo. L'enterrement, suivant la volonté du défunt, était civil.

Hier matin, dès onze heures et demie, une foule considérable remplissait la rue Drouot, où la circulation était interrompue depuis le coin de la rue de Provence jusqu'au boulevard.

D'instinct au instant, on voyait passer, fendant péniblement la foule, quelques leaders du parti radical.

À la porte stationnait un char de seconde classe, surmonté de quatre panaches noirs, marqué à l'initiale H, et attelé de deux chevaux caparaonnés et panachés. Derrière, cinq voitures de deuil, dans lesquelles ont pris place les familles Hugo, Vaquerie, Maurice et Simon.

À midi vingt, le char s'est ébranlé et s'est dirigé vers le Père-Lachaise, suivi d'une foule qu'on peut hardiment évaluer à 15,000 personnes. Sur tout le parcours du cortège, une haie s'était formée le long du boulevard.

Derrière le char marchaient M. Victor Hugo, avec un paletot jeté sur les épaules, sans manchettes, et tenant à la main un chapeau de feutre mou. Puis MM. Vaquerie, Maurice et Paul Foncher, représentant la famille; ensuite le cortège.

La plupart portaient un brin d'immortelles à la boutonnière.

Le char est arrivé au cimetière à deux heures. La sépulture de la famille Hugo se trouve à droite, en haut de la grande allée d'entrée. Mais cette sépulture n'ayant plus qu'une seule place, réservée à M. Victor Hugo, le cercueil a été descendu dans un caveau provisoire qui se trouve à côté.

Victor Hugo avait les mains toutes tremblantes pendant cette triste opération.

Au moment où, pressé par l'heure, nous nous sommes retiré, dit le chroniqueur de la *Presse*, M. Louis dit chroniquait un discours.

Il n'y a eu aucune espèce de manifestation, malgré le nombre considérable des assistants.

— Le *Journal de Paris* dit qu'on vient d'arrêter à Alger un Italien qui a reconnu avoir tiré un coup de pistolet sur la voiture de M. d'Iderville, l'ancien préfet.

— On vient de publier le rapport de M. le major E. Davall sur l'internement des troupes françaises en Suisse pendant les mois de février et de mars 1871. Ce rapport, fait par ordre du département militaire fédéral, est basé sur les documents officiels déposés dans les archives fédérales. Il est accompagné de plans, de tableaux et d'une carte de Suisse où sont indiquées les positions prussiennes et les positions françaises à l'époque de l'internement, ainsi que les cantonnements des troupes internées.

Parmi plusieurs tableaux des plus émouvants, nous ne pouvons résister à en rappeler deux qui nous ont paru particulièrement réussis. Il s'agit de l'arrivée des premières troupes: « Dans les localités situées sur les routes, les enfants se transportaient en avant ou sur les hauteurs afin de pouvoir les signaler les premiers. Bientôt il criait: « Les voici! » retentit de tous côtés; le village entier se transporte au-devant d'eux, mais les femmes, douloureusement émuës à leur aspect, oublient de les arrêter pour leur offrir des secours. » Regardez celui-ci, il a les pieds tout en sang; et celui-là, il n'a ni bas ni souliers; et par cette neige! Voyez celui-ci,

il a la tête embandée; cet autre-là n'a qu'un pantalon de toile tout déchiré; et ces nègres, regardez ces nègres, ont-ils l'air d'avoir froid! Cependant, le premier accès de douloureuse surprise passé, ou entouré de pauvres gens, et c'est à qui les reconfortera. Mais il faut partir, il faut marcher pour faire place à d'autres qui suivent; on aimerait bien les garder, ils désirent fort rester, mais l'escorte est inexorable. En avant!

Et plus loin: « Dans d'autres localités, après avoir vainement attendu toute la journée, on avait été dormir, lorsque le pistonnement des nombreux passants vint troubler le repos des habitants; on vit alors ici et là pondre les lumières, puis les portes s'ouvrirent laissant apercevoir un intérieur vivement éclairé par un fagot jeté lestement sur le brasier, qui tenait au chaud la soupe préparée dès le matin. Bientôt de bonnes paysannes, en chemise de nuit et cotillon court, à peine vêtues, sortaient, tenant d'une main une vaste marmite remplie d'une soupe épaisse et bouillante dont l'odeur venait chatouiller délicieusement l'odorat des pauvres soldats; en peu d'instants chaque porte était entourée de gens avides, dont les yeux brillaient de convoitise au milieu, les femmes puisaient et distribuaient la soupe qui était, hélas! toujours plus vite à sécher que les étoiles n'étaient apaisées. »

— Une rencontre a eu lieu le 26 entre M. Eugène Pilleyre, rédacteur de la *République de l'Hérault*, et M. Saint-Paul, négociant à Montpellier. M. Eugène Pilleyre a été blessé au bras droit.

— La promenade traditionnelle du bouffon gras parisien, supprimée par suite des événements, va, dit-on, reparaitre cette année avec plus d'éclat que jamais. Les marchands bouchers de Paris se seraient entendus pour l'organiser et en faire les frais par souscription.

— Un journal raconte à propos de l'accident de Vincennes, un détail effrayant de stupidité: Une des ouvrières, interrogée par le commissaire de police, a déclaré que, suivant elle, l'explosion avait été déterminée par le frottement de feuilles de cuivre garnies de fulminate. Les ouvrières avaient l'habitude de s'amuser à les frotter l'une contre l'autre pour faire le tonnerre!

Voici les noms des victimes de l'explosion de samedi: Foulon, (Hortense) 51 ans, 111, boulevard de Charonne (morte). Foulon, (Eugénie), 27 ans, 6, Vielle-rue-de-Montreuil (morte). Desert (Emma), 48 ans, 90, avenue de Vincennes (morte). Lecrff, (Clotilde), 22 ans, sentier de la Goutte-d'Or, 30, (morte). B-aupal, (Célestine), 22 ans, sentier de la Goutte-d'Or, 22, (morte). André, (Désirée), 15 ans, sentier de la Goutte-d'Or. Les deux sœurs Hajoetjel, adresse inconnue. La veuve Perry, 35 ans, 38, avenue de Vincennes.

— Samedi est mort, à l'âge de 68 ans, M. Auguste Trognon, secrétaire des commandements et ancien précepteur du prince de Joinville.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, le 28 décembre, soir:

Le Président de la République est parti hier pour ses propriétés de Sully, dans le Loiret il sera de retour demain dans la nuit. La cour d'Aix a renvoyé à mercredi le prononcé de son arrêt dans l'affaire des troubles électoraux à Tarascon.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Paris, 29 décembre.
M. Ernest Daudet, l'auteur de la « Vérité sur l'Essai de Restauration monarchique », dont il a été tant question depuis quelque temps, adresse une lettre de remerciements à M. Hervé, qui avait pris spontanément sa défense. Il ajoute en outre que n'ayant jamais défendu d'autres doctrines que les doctrines parlementaires, et n'ayant occupé sous l'empire que des fonctions administratives, il ne répondra pas aux attaques des bonapartistes qui s'efforcent de le faire passer pour un transfuge.

On annonce qu'un projet de convention avec le Japon, relativement aux conditions de circulation à l'intérieur de ce pays, vient d'être rédigé en commun par les représentants diplomatiques de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Espagne et de l'Italie. Le gouvernement du Japon se montre favorable à l'adoption de ce projet de traité.

Pour se conformer à un vote de l'Assemblée nationale, le Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur a décidé, après plusieurs réunions tenues à cet effet, que la censure, la suspension totale ou partielle de l'exercice des droits, prérogatives et du traitement attachés à la qualité de membre de la Légion d'Honneur, et l'exclusion de la Légion, seront infligées désormais à tous ceux de ses membres qui se rendront coupables d'actes portant atteinte à leur honneur, mais qui ne peuvent donner lieu à aucune poursuite devant les tribunaux civils ou militaires.

La censure sera prononcée par le grand-chancelier, la suspension et l'exclusion par décret du Président de la République. Tous les fonctionnaires qui auront connaissance de faits pouvant entraîner contre un des membres de la Légion d'Honneur l'application d'une mesure disciplinaire quelconque devront en donner avis au Grand-Chancelier.

On assure que des dispositions analogues vont être prises à l'égard des décorés de la médaille militaire, des titulaires des médailles commémoratives, et des Français autorisés à porter une décoration étrangère.

M. le duc de Broglie a donné hier soir au ministère de l'intérieur un dîner de vingt couverts. Lord Lyon, le baron de Beyens, le comte Apponyi et l'ambassadeur de Turquie étaient au nombre des convives. Le dîner a été suivi d'une réception.

Le soir, à la Comédie Française, première représentation de Jean de Thommeray, de MM. Jules Sandeau et Emile Augier.

Paris, 29 décembre, 4 h. soir.

Assemblée nationale: budget général. — Les amendements Ganiwet et Guibol, sur la réduction du port des imprimés et des échantillons, sont adoptés.

La loi générale des finances est adoptée par 642 voix.

La Commission constitutionnelle a décidé d'avisé le gouvernement que ses travaux relatifs à la loi électorale, touchent à leur fin, la commission est prête à entendre le gouvernement.

Rome, 28 décembre. — M. Fournier a présenté au roi ses lettres de rappel, en audience privée.

La maladie de la duchesse d'Aoste s'est aggravée.

La Haye, 28 décembre. — Une dépêche officielle, en date de Singlet, situé à l'ouest de Sumatra, et portant la date du 25 décembre, porte qu'un bivouac est établi sur la rive droite de la rivière d'Atchin, non loin de Kraton. Un pont entretient les communications entre les deux rives. La concentration des forces a subi un retard de trois jours par suite de maladies qui ont sévi parmi les ouvriers. Un repos pour les troupes a été jugé nécessaire. Le choléra est en décroissance. Les troupes hollandaises se sont retranchées. L'ennemi manquant de vivres, se dispersera probablement.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 29 décembre.
(Dépêche de MM. Busch et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 12,000 balles, marché ferme, livrable inchangé.

Havre, 29 décembre.
(Dépêche de MM. Busch et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 1,800 balles, marché ferme, recettes 25,000 balles.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc. L'heureuse guérison de S. S. le Pape. — Rome, 21 juillet. — La santé de Saint-Père est excellente; elle l'est surtout depuis que, s'abstenant des remèdes, il fait presque exclusivement usage de l'excellente *Revalsciere de Du Barry*, qui a opéré sur sa personne des effets surprenants.

(Gazette du Midi, Marseille.)
Cure No 78,364.
M. et Mme Léger, de Maladie de foie, diarrhée, toux et vomissements.
Cure No 68,471.

M. l'abbé-Pierre Castelli, d'Épousement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, la *Revalsciere* l'a rajeuni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »
Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 30 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalsciere*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. La *Revalsciere chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 centimes; de 576 tasses. 60 fr. — Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. (France) — Dépôt chez MM. COLLÈS, pharmacien, et MORELLE BOURGEOIS, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — D. BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris. 4095 b.

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS
facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.
DENTS et DENTIERS, système américain SANS RESORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.
HALLER-ADLER
DENTISTE
66, rue d'Angleterre, LILLE

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom